



Montreuil, le 17 septembre 2021

Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Fonction publique
Hôtel de Rothelin-Charolais
101 rue de Grenelle
75007 Paris

Objet : Préavis de grève.

Madame le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 28 septembre 2021** conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Pour les agents publics soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des psychologues territoriaux relevant des établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la Fonction publique territoriale.

Les psychologues territoriaux des collectivités locales se mobiliseront aussi de zéro heure à minuit pour le 28 septembre 2021 pour :

- ✓ Une revalorisation substantielle de leurs grilles de salaires garantissant la concordance entre la formation de haut niveau en psychologie et la rémunération ;
- ✓ L'ouverture systématique de concours sur titres pour les postes vacants et un plan de résorption de l'emploi précaire ;
- ✓ La garantie de l'indépendance des psychologues dans leurs pratiques et de leur autonomie professionnelle vis-à-vis de la discipline médicale ;
- ✓ Une reconnaissance de la place de la psychologie et des sciences humaines, différenciée de l'approche médicale, dans le système de santé, dans la fonction publique hospitalière, en libéral, mais aussi dans les fonctions publiques d'État et Territoriale pour améliorer la prévention ;
- ✓ Un accès direct du public aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ou prises en charge par la sécurité sociale en libéral ;
- ✓ Une formation universitaire en psychologie avec un doctorat d'exercice.

Les psychologues territoriales se mobiliseront également **le 5 octobre 2021** pour l'ouverture de négociations Fonction publique en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels à savoir :

- ✓ Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- ✓ Le retrait du passe sanitaire ;
- ✓ Une vaccination éclairée et consentie,
- ✓ La revalorisation de la médecine préventive ;
- ✓ Le maintien et le renforcement des missions des CHSCT ;
- ✓ La création de structures type centre de santé dans tous les territoires ;
- ✓ L'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique ;
- ✓ Le dégel du point d'indice ;
- ✓ Le financement à la hauteur des besoins de la sécurité sociale, un système de Santé, de protection sociale et des services publics qui répondent aux besoins de la population ;
- ✓ Le droit au départ à la retraite à 60 ans pour tou.tes à taux plein, la reconnaissance de la pénibilité entraînant un départ anticipé à la retraite pour tou.tes les fonctionnaires et contractuel.les ;
- ✓ L'augmentation immédiate des retraites de 300 euros, pas de pension inférieure au SMIC (1800 euros), la fin de la décote et la prise en compte des années d'études.

L'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens et la Fédération CGT des services publics rappellent que dans le contexte social dégradé que nous connaissons, la place des psychologues territoriaux pour la santé mentale de la population est primordiale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Jésus DE CARLOS
Secrétaire général de l'UFICT CGT

